

COMMUNIQUÉ - POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

APPEL À PROJETS - MURALES EXTÉRIEURES

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Lebel-sur-Quévillon est à la recherche d'un artiste ou d'un groupe d'artistes professionnel pour la réalisation de murales dans ses parcs. Notre projet propose la création et la production d'une série d'œuvres originales d'envergures qui s'imbriqueront directement avec les valeurs de la Ville de Lebel-sur-Quévillon. Nous voulons que ce projet représente, entre autres, les réalités nord-québécoises, le quotidien de nos citoyens, notre patrimoine ou notre histoire. Ainsi, l'artiste participant devra prendre le temps de s'imprégner de la culture quévillonnaise. Par cette initiative qui est rendue possible grâce au gouvernement du Québec, nous souhaitons dynamiser le centre urbain de Lebel-sur-Quévillon en créant des espaces rassembleurs. Ces murales impacteront toute la ville puisque ce sera le premier projet d'envergure d'intégration d'art urbain pour notre municipalité. Les murales seront disposées à des endroits stratégiques ; deux murales de 3 pieds de large par 8 pieds de haut seront installées dans le Parc des générations, une 3^e murale de 9 pieds de large par 8 pieds de haut servira de brise-vent pour le nouvel aménagement vert comestible. L'endos des panneaux sera réservé à diverses initiatives citoyennes. L'artiste devra également concevoir et présenter une activité ou un outil de médiation pour la population en lien avec l'œuvre qui sera produite.

SURFACES DE TRAVAIL PROJETÉES

L'artiste ou le groupe d'artistes travaillera sur des panneaux de contre-plaqué pré-apprêtés (3 panneaux de 3x8 pour le brise-vent et 2 autres panneaux de 3x8 pied pour le Parc des générations). Les panneaux seront livrés directement à son atelier. Une fois la réalisation de l'œuvre terminée, la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'occupera du transport des œuvres vers la municipalité. La ville prendra également en charge l'installation des structures aux endroits désignés.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un·e artiste professionnel·le (les duos et les collectifs sont également admissibles) selon la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs*;
 - Résider dans la région Nord-du-Québec ou de l'Abitibi-Témiscamingue (une preuve de résidence sera demandée aux artistes finalistes) ;
 - Être disponible aux courant du mois de juillet et d'août 2021 pour la réalisation de la murale ;
 - Avoir de l'expérience en production de murales, de peintures scéniques ou de grands formats.
-
- Concevoir une activité ou un outil de médiation pour la population en lien avec l'œuvre qui sera produite.
 - Être disponible pour présenter l'activité de médiation (virtuel ou présentiel).

ÉCHÉANCIER

Dépôt des candidatures : Au plus tard 14 juin 2021 23h59

Sélection de l'artiste : Fin juin

Notification à l'artiste : Début juillet

Réalisation de la murale : Juillet et août 2021

Inauguration de la murale: Fin août 2021

BUDGET DE RÉALISATION

Le candidat retenu disposera d'un budget maximal de 6 000\$ (incluant les honoraires professionnels, l'équipement, les matériaux, etc.). Les panneaux, l'apprêt, l'installation et le vernis de protection sont à la charge de la ville.

Un montant supplémentaire pour des déplacement pourrait être accordé pour visiter les lieux ou pour la présentation de l'activité de médiation.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Qualité du dossier ;
 - Expérience dans la réalisation de murales, de peintures scéniques ou de grands formats (12 pi et plus) ;
 - Compréhension du contexte ;
 - Impact visuel du projet ;
 - Réalisme des aspects fonctionnels et techniques ;
-
- Pérennité des matériaux;
 - Originalité et pertinence de la proposition de l'activité de médiation.

CANDIDATURE

Les artistes intéressé·e·s doivent soumettre un dossier comprenant les éléments suivants :

- Leurs coordonnées complètes (adresses postale et électronique, numéro de téléphone) ;
 - Un curriculum vitae (3 pages maximum) ;
 - Une intention de projet (environ 500 mots) ;
 - Une description de l'activité de médiation prévue ;
 - Un dossier visuel (15 images numériques maximum) présentant des réalisations récentes accompagnées de notices descriptives (titre, année de réalisation, dimensions, lieu et matériaux) ;
 - Un croquis ou maquette de l'œuvre que vous avez l'intention de réaliser.
-
- Tout autre document jugé pertinent (publication, revue de presse, besoins en équipements, budget, etc.).

Les documents doivent être reçus au plus tard le 14 juin 23h59 par courriel à socioculturel@lsq.quebec. Les dossiers incomplets et envoyés après la date limite seront refusés.